FACULTÉ DROIT Université Catholique de Lille 1875 | C3RD | iDFP Institut du Droit de la Famille et du Patrimoine | CLIA ASSOCIATION INTERNATIONALE DES AUDITEURS D'ENFANTS

# Colloque

# De l'enfant en danger à l'enfant placé : itinéraire de la parole de l'enfant

## Le programme




Mardi 02 février 2027

De 09:00 à 18:00

7 h en présentiel ou en visio

Inscription sur :
**institut-dfp.catalogueformpro.com**

Faculté de Droit de l'Université Catholique de Lille

Document remis au stagiaire avant son inscription (Article L 6353-8 du Code du Travail)

Les ressources et contenus de la formation sont régulièrement mis à jour. La date du programme correspond également à la date de la dernière mise à jour de la formation.

Version : 26112026

# DE L'ENFANT EN DANGER À L'ENFANT PLACÉ : ITINÉRAIRE DE LA PAROLE DE L'ENFANT

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Un enfant parle. À l'école, à l'hôpital, chez le psychologue, à la maison. Puis au commissariat ou à la gendarmerie, auprès des professionnels chargés d'évaluer l'information préoccupante, devant le juge des enfants, devant la cour d'appel, dans un foyer. À chaque étape, quelqu'un l'écoute, le retranscrit, le protège ou le perd de vue. Ce colloque, organisé par CLIA, la Faculté de Droit de l'Université Catholique de Lille (Chaire Enfance et familles) et l'IDFP, suit cette parole d'un bout à l'autre du parcours.

Le matin, en plénière, Perrine Goulet, présidente de la Délégation aux droits des enfants de l'Assemblée nationale, Blandine Mallevaey pour le cadre juridique et les chercheuses Vicky Lafantaisie et Gloria Repond posent le cadre. Puis des enfants et adolescents accompagnés par la protection de l'enfance témoignent de ce qu'ils ont vécu quand on les a entendus, ou pas. L'après-midi, quatre ateliers simultanés reprennent le parcours étape par étape avec des praticiens de France, du Luxembourg, de Belgique et du Québec. Chaque participant suit l'atelier qui correspond à sa pratique.

## INFORMATIONS CLÉS DU COLLOQUE

- **Format :** mixte, en présentiel ou en visio
- **Nombre de journées** : 1
- **Nombre d'heures totales :** 7 heures de formation continue
- **Date et horaires :** mardi 2 février 2027 de 09h00 à 18h00 (accueil café à 8h30)
- **Public** : avocats en droit de la famille et avocats d'enfants, magistrats, administrateurs ad hoc, notaires, juristes, auditeurs d'enfants et d'adolescents, médiateurs familiaux, travailleurs sociaux, psychologues, professionnels de la protection de l'enfance, de l'Éducation nationale et du soin
- **Pré-requis :** Connaissance générale du droit de la famille ou exercice d'une activité professionnelle auprès d'enfants et d'adolescents.
- **Niveau** : perfectionnement
- **Lieu :** Faculté de Droit de l'Université Catholique de Lille, 58 rue du Port, 59000 Lille, ou en visio (lien transmis après inscription)

# DE L'ENFANT EN DANGER À L'ENFANT PLACÉ : ITINÉRAIRE DE LA PAROLE DE L'ENFANT

## MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

La formation est assurée au moyen d'une approche pédagogique magistrale (conférences en plénière), démonstrative (témoignages et table ronde d'enfants et d'adolescents) et active (ateliers thématiques en petits groupes).

**Outils pédagogiques :** conférences en plénière avec temps de questions-réponses ; témoignages ; table ronde d'enfants et d'adolescents accompagnés par la protection de l'enfance ; quatre ateliers simultanés (allocution de 15 minutes par intervenant, une heure de travaux collectifs avec le public, synthèse de 15 minutes par le modérateur) ; synthèse conclusive et échanges avec la salle.

**Supports pédagogiques :** à la fin du colloque, l'apprenant reçoit les supports des intervenants.

**Équipements requis pour l'apprenant en visio :** ordinateur, tablette ou smartphone et connexion internet pour accéder au direct. Le lien de connexion est transmis après inscription.

**Modalités d'évaluation des acquis :** feuilles d'émargement (matin et après-midi), participation aux échanges et contrôle de connaissances via Digiforma. Questionnaire d'évaluation à chaud à l'issue de la journée.

**Encadrement :** responsable pédagogique et référente handicap, Mélanie Neri, information@institut-dfp.com.

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES, COMPÉTENCES ATTESTÉES

**OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES**
À l'issue de la journée, le participant sera capable de :
· situer le cadre juridique du recueil et de la prise en compte de la parole de l'enfant en danger, du signalement à la fin de la mesure ;
· identifier le rôle de chaque acteur du parcours (école, soin, forces de l'ordre, évaluation de l'information préoccupante, juge des enfants, cour d'appel, établissement d'accueil) et les moments où la parole de l'enfant risque d'être perdue ou déformée ;
· analyser les apports de la recherche sur la participation des enfants aux décisions qui les concernent ;
· comparer les pratiques françaises avec celles observées au Luxembourg, en Belgique et au Québec.

**COMPÉTENCES ATTESTÉES**
· adapter sa pratique professionnelle pour recueillir, transmettre et faire valoir la parole de l'enfant à l'étape du parcours où il intervient ;
· orienter l'enfant ou sa famille vers l'interlocuteur compétent aux autres étapes du parcours ;
· repérer, dans un dossier ou une situation, les points de rupture dans la transmission de la parole de l'enfant et proposer une mesure corrective.

# DE L'ENFANT EN DANGER À L'ENFANT PLACÉ : ITINÉRAIRE DE LA PAROLE DE L'ENFANT

## LISTES DES INTERVENANTS

- Lorraine Filion, travailleuse sociale, formatrice, médiatrice familiale, auditrice d'enfants, vice-présidente de CLIA
- Perrine Goulet, députée de la Nièvre, présidente de la Délégation aux droits des enfants de l'Assemblée nationale
- Blandine Mallevaey, professeur de droit privé et sciences criminelles, titulaire de la Chaire Enfance et familles du Centre de recherche sur les relations entre les risques et le droit (C3RD), Faculté de droit de l'Université catholique de Lille
- Vicky Lafantaisie, professeure au Département de psychoéducation et de psychologie, Université du Québec en Outaouais (Canada)
- Gloria Repond, psychologue clinicienne, docteure en psychologie, Haute École et École Supérieure de Travail Social, HES-SO Valais-Wallis (Suisse)
- Rania Kissi, conseillère de Paris, membre de la commission petite enfance
- Cécile Jeannin, fondatrice et directrice de l'Académie Internationale des Droits des Enfants
- Anne Marion de Cayeux, avocate au barreau de Paris, spécialiste en droit de la famille, médiatrice familiale DEMF, auditrice d'enfants et d'adolescents, présidente de CLIA, administratrice de l'IDFP, co-directrice du DU Auditeur d'enfants
- Christelle Gillard, déléguée à la protection des enfants à l'école, adjointe à la médiatrice de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur
- Emilie Prat, thérapeute enfants et adolescents, formatrice à l'Arche
- Arielle Communier, directrice d'école primaire
- Emmanuelle Goby, avocate au barreau de Paris, auditrice d'enfants et d'adolescents, secrétaire de CLIA
- Nathalie Barthelemy, avocate au barreau de Luxembourg, présidente de sa commission famille
- Julie Durand, juge de la jeunesse au Tribunal de la jeunesse et des tutelles de Luxembourg
- Grégory Dubois, directeur général de l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE)
- Anne Eveillard, conseillère à la cour d'appel de Paris
- Dany Pilon, juge à la Cour du Québec, Chambre de la jeunesse (Canada)
- Anne Jannone, juge d'appel de la famille et de la jeunesse, présidente de chambre à la cour d'appel de Bruxelles
- Mathieu Gozdziaszek, juge des enfants au tribunal judiciaire de Lille
- Sybille Dubost, auditrice d'enfants et d'adolescents, coach, thérapeute
- Sébastien Muller, directeur général de l'association AEJ (deux foyers à Marseille)
- Camille Noutehou, directrice Protection de l'enfance, Département du Nord
- Katia Bazile, chargée d'études en droit et participation des enfants, ODPE-VIF du Nord
- Aurélie Deschodt, responsable du Service Jeunesse, direction Enfance, Familles, Jeunesse du Département du Nord
- Vanessa Bercq, chargée de mission contrôle des établissements ASE, Conseil départemental du Nord, auditrice d'enfants

## MARDI 2 FÉVRIER 2027 · 9H00-18H00

### DE L'ENFANT EN DANGER À L'ENFANT PLACÉ : ITINÉRAIRE DE LA PAROLE DE L'ENFANT

**MATIN, PLÉNIÈRE**

**8h30** Accueil café
**9h00-9h15.** Introduction générale du colloque : Lorraine Filion
**9h15-9h35.** Allocution d'ouverture : Perrine Goulet
**9h35-9h50.** Cadre juridique : Blandine Mallevaey
**9h50-10h30** La participation des enfants aux décisions qui les concernent, apports de la recherche : Vicky Lafantaisie, Gloria Repond
**10h30-10h50** Questions-réponses avec la salle

**10h50-11h10** Pause

**11h10-11h40** Place aux enfants ! Témoignages d'une ancienne enfant placée et d'un membre de la famille d'une enfant placée
**11h40-12h40** Table ronde d'enfants et d'adolescents accompagnés par la protection de l'enfance. Modération : Rania Kissi
**12h40-13h00** Synthèse de la matinée : Anne Marion de Cayeux
**13h00-14h30** Déjeuner libre

**APRÈS-MIDI, ATELIERS SIMULTANÉS (14h30-16h00)**

**Atelier 1.** Avant la procédure et la mesure : à l'école, à l'hôpital, chez le psychologue, à la maison. Modération : Anne Marion de Cayeux. Intervenantes : Christelle Gillard, Emilie Prat, Arielle Communier.
**Atelier 2**. Signalement et évaluation. Modération : Emmanuelle Goby. Intervenants : Nathalie Barthelemy, Julie Durand, Grégory Dubois.
**Atelier 3.** Procédure : juge des enfants, cour d'appel. Modération : Lorraine Filion. Intervenants : Anne Eveillard, Dany Pilon, Anne Jannone, Mathieu Gozdziaszek.
**Atelier 4.** Après la mesure. Modération : Sybille Dubost. Intervenants : Sébastien Muller, Camille Noutehou, Katia Bazile, Aurélie Deschodt, Vanessa Bercq.

**CONCLUSION, PLÉNIÈRE**

**16h00-16h15** Pause et retour en plénière
**16h15-17h15** Synthèse conclusive
**17h15-18h00** Échanges en plénière avec la salle
**18h00** Cocktail



EM

# Infos pratiques

Responsable pédagogique : Mélanie Neri
Référente handicap : Mélanie Neri, information@institut-dfp.com
Par mail : institut@institut-dfp.com

**Inscriptions :** Sur le catalogue IDFP.

# Accès au lieu du colloque

**Faculté de Droit de l'Université Catholique de Lille**
**Bâtiment Robert Schuman**
**RS 031**
**58 rue du Port, 59000 Lille**

● **Depuis Paris** — TGV ou TER depuis Paris-Nord jusqu'à Lille-Flandres ou Lille-Europe, environ 1 h de trajet

● **Métro ligne 1** depuis Lille-Flandres, direction CHU-Eurasanté — station Gambetta, puis 10 minutes à pied

● **Métro ligne 2** depuis Lille-Europe ou Lille-Flandres, direction Saint-Philibert — station Cormontaigne ou Port de Lille, puis 10 minutes à pied

● **Bus — lignes 12 et 18**, arrêt Université Catholique (boulevard Vauban) ; Citadine, arrêt Rue du Port

● **À pied depuis Lille-Flandres** — environ 25 minutes par la rue Nationale

Calculer mon itinéraire

Vous suivez le colloque en visio ? Le lien de connexion vous sera transmis après inscription.

EM

# Infos pratiques

## Public

Avocats en droit de la famille et avocats d'enfants, magistrats, administrateurs ad hoc, notaires, juristes, auditeurs d'enfants, médiateurs familiaux, travailleurs sociaux, psychologues, professionnels de la protection de l'enfance, de l'Éducation nationale et du soin.

**Demander l'adhésion**

## Tarifs

Tarifs (facturation après inscription) :
Adhérents CLIA et IDFP,
avocats de – de 5 ans de barreau,
étudiants : 150 € HT

Non-adhérents : 200 € HT

Étudiants (hors Master 2 FLD et DU) : gratuit en visio
Master 2 FLD Enfance et famille, DU Auditeurs d'enfants : gratuit en présentiel

## Modalités et délais d'accès

Formation mixte : en présentiel à la Faculté de Droit de l'Université Catholique de Lille, 58 rue du Port, 59000 Lille, ou en visio (lien transmis après inscription). Inscriptions ouvertes jusqu'au 29/01/2027, délai d'accès de 3 jours.

L'inscription est réputée acquise lorsque l'apprenant a payé l'intégralité de la formation et a procédé à la signature électronique de la convention.

Prise en compte du handicap : aménagements supplémentaires possibles sur demande avec étude au cas par cas.

Consulter notre guide pour en savoir plus : lien vers le guide PSH

Formation certifiée Qualiopi, 7 heures de formation continue.
Professionnels libéraux : le FIF-PL peut prendre en charge l'intégralité de votre inscription (jusqu'à 300 € par journée, demande préalable).

**Organisateurs : CLIA, Faculté de Droit de l'Université Catholique de Lille (Chaire Enfance et familles, C3RD), IDFP.**